

Soirées étudiantes et week-ends d'intégration



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rapport du groupe de travail

**Martine Daoust
Recteur
Académie de Poitiers**



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

1 État des lieux



État des lieux

1

Comme tous les ans chaque établissement avait reçu, sous couvert des recteurs, un courrier du 30 août rappelant que le bizutage et les actions associées à ces pratiques sont interdits et constituent un délit.

cependant

- ❏ Différents incidents et accidents sont survenus en début d'année universitaire.
- ❏ Ces accidents ont concerné des étudiants ayant assisté à des soirées festives, dans le cadre d'intégrations en établissements ou non.
- ❏ Cette année l' « accidentologie » constatée a toujours été associée à des consommations excessives d'alcool, révélées par des alcoolémies importantes ($2g.l^{-1}$ et au-delà).
- ❏ La Ministre a donc demandé dès le 29 septembre, aux préfets et aux recteurs de recenser les soirées organisées par les étudiants et de mettre en place des mesures d'interdiction si toutes les conditions de sécurité et/ou d'information étaient insuffisantes.

2

Stratégie de réduction des risques



Stratégies de réduction des risques

2

- Mission confiée à Martine Daoust le 26 octobre 2010
- Installation du Comité de pilotage le 15 novembre 2010
- Restitution, remise du rapport et préconisations le 24 février 2011

3

Méthodologie de travail











✚ **Comité de pilotage ancré sur l'expertise professionnelle :**

- ✚ Direction Générale de la Santé, Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
- ✚ Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Grandes Ecoles, Conférence des établissements et écoles de formations des ingénieurs:
- ✚ Préfecture
- ✚ Alcoologue

✚ **Constat : nécessité d'auditionner tous les acteurs impliqués dans les organisations festives.**

Propositions d'audition :

-  Mutuelles, Associations étudiantes, Sécurité routière
-  Association des directeurs de SUMPPS – SIUMPPS,
-  Proviseurs de classes prépas, Présidents d'université
-  Alcooliers, UMIH, boîtes de nuit, professionnels de la nuit,
-  Justice, associations de lutte contre le bizutage
-  Associations ou institutions engagées dans la prévention, la prise en charge, la communication, la formation :
 - » sous officiers de gendarmerie,
 - » ANPAA,
 - » SFA,
-  Fédération de parents d'étudiants (PEEP-Sup)
-  Président d'université

4 Auditions



■ Questions posées

- Quel est votre diagnostic de la situation ?
- Que constatez-vous dans votre expérience personnelle ?
- Avez-vous mis des actions en œuvre ?
- Avez-vous mis en place des bonnes pratiques?
- Acceptez-vous de nous accompagner dans la construction des préconisations ?

■ Calendrier : 4 jours complets d'audition

■ Constat : réponse positive de toutes les personnes auditionnées

5

Principales restitutions



Principales restitutions

5

- ✚ Les auditions ont créé des attentes.
- ✚ Le **dialogue** entre les associations organisatrices et les établissements ainsi que la transparence de l'organisation sont des facteurs de protection.
- ✚ La **méconnaissance des risques pharmacologiques** liés au produit (seuils de tolérance, courbe d'élimination sanguine, effets comportementaux), la **méconnaissance de la responsabilité** individuelle pour le ou les organisateurs de l'événement sont aussi des facteurs de risques.
- ✚ Le plus gros risque encouru semble être une organisation « **sauvage** » de la soirée et/ou du week-end.
- ✚ Certains établissements ont mis en place des **bonnes pratiques** à destination des organisateurs.

6

Préconisations



Certains facteurs semblent avoir un rôle dans la réduction du risque et c'est autour de ces facteurs que le groupe a organisé les préconisations.

Elles se situent à 3 niveaux et sont adossées aux recommandations des experts auditionnés :

- au niveau du cadre juridique,
- au niveau du respect de la loi,
- au niveau de l'accompagnement des chefs d'établissement.

Au niveau du cadre juridique

- L'évolution du cadre juridique doit pouvoir obliger les responsables d'événements à en déclarer les modalités, en plus des établissements de tutelle, aux mairies et/ou préfectures des lieux d'organisation. La transparence de l'événement est en effet un facteur de protection.

Au niveau du respect de la loi

- Il est important d'organiser des contrôles afin de vérifier le respect de la loi HPST (loi hôpital, patients, santé et territoires) qui concerne la vente d'alcool à prix réduit pendant une période donnée.

Au niveau de l'accompagnement des chefs d'établissement

- Il est préconisé de leur mettre à disposition des « **boîtes à outils** » qui renseignent, sur chaque territoire d'enseignement supérieur (PRES, Université, campus), sur les ressources disponibles pour la formation, la sensibilisation et la prise en charge des évènements.

Soirées étudiantes et week-ends d'intégration



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE